

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnement	tale N° d'enregistrement :
Date de réception :	Dossier complet le :	in a enlegisirement.
Augmentation de la capacité de traitement de L'Etang Salé	1. Intitulé du projet du centre de traitement et de valorisation	n de sous-produits animaux sur la commune
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	SICA Aucre PADRE Yannis, directeur	
	6 2 0 0 0 3 9 Forme juridi	ique Société d'intérêt collectif agricole
N° de catégorie et sous-catégorie 1. Installations classées pour la protection de l'environnement	imensionnement correspondant du pro Caractéristiques du projet au regar (Préciser les éventuelles rubriques issue: Augmentation de la capacité de traitement sous le régime de l'autorisation. L'extension	d des seuils et critères de la catégorie s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	4. Caractéristiques générales du projet	
4.1 Nature du projet, y compris les éventules projet concerne une demande d'augmen 37440kg/j (9360t/an) à 47440kg/j (11860t/all n'y a aucune modification des installations	rels travaux de démolition ntation de la capacité de traitement maxir n).	3.1 du formulaire male autorisé associée à la rubrique 2730 de

.2 Objectifs du projet autorise autorise actuellement l'installation à traiter 9360t/an de déchets de sous-
roduits animaux. exploitant subit depuis quelques années un dépassement de sa capacité maximale de déchet traités du fait de la croissance exploitant subit depuis quelques années un dépassement de sa capacité maximale de déchet traités du fait de la croissance filière volaille (principal apporteur des déchets de sous-produits. Ce dépassement de capacité, bien que es déchets sur le territoire. En 2021, le site a traité 11750t de déchets de sous-produits. Ce dépassement de capacité, bien que écessaire à la gestion de ces flux de déchets constitue pour l'exploitant une non-conformité administrative. écessaire à la gestion de ces flux de déchet à 11860 t/a ussi, afin de régulariser sa situation, l'exploitant demande une augmentation de sa capacité maximale de déchet à 11860 t/a poit une augmentation de 2500t/an supplémentaire.
.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
n'y a aucun travaux prévus.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
a capacité maximale de traitement des sous-produits animaux sera de 11860t/an.

Capacité maximale de traitement de s	sous produits animaux	47440 kg/j
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 55°22'24"E. Lat. 21°16'30" S
Rue Michel Debré ZAC des Sables 97427 ETANG SALE		Long ° ' " Lat ° ' " _ Long ° ' " Lat ° ' " _
	loignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il:	Oul		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de l'Etang-Salé. Le site est à 1.25km du rivage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPR inondation et mouvement de terrain approuvé le 26 janvier 2016 (Arrêté préfectoral d'approbation n° 0107)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une

espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le périmètre d'étude est concerné par un aléa inondation moyen et fort au Sud, ainsi qu'un aléa faible sur la partie Est. Le reste de la zone n'est pas concerné par un aléa inondation. Le périmètre d'étude est concerné par un aléa mouvement de terrain moyen au Sud de la zone, ainsi qu'un aléa faible à modéré sur le reste de la zone. La modification ne prévoit pas de modification des installations existantes. Elle n'est pas de nature à augmenter l'exposition du site aux aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Pour le tonnage autorisé de 9360t/an, soit 37t/j, le nombre de camion devrait être en moyenne de 9 à 10 par jour. Aussi, dans les conditions d'augmentation du tonnage autorisé à 11860t/an il est attendu en moyenne de 1 à 2 camions supplémentaires par jour. Les déchets proviennent essentiellement de la filière volaille et l'usine qui fournit les déchets est située à 300m à vol d'oiseaux du site de SICA Aucre
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le site a fait l'objet de mesures de bruit conformément à son arrêté préfectoral. Les dernières mesures de bruit disponibles ont été réalisées par le bureau d'étude Apave le 18/11/2020. Trois points sont suivis en limite de propriété. D'après les résultats, les niveaux de bruits sont conformes aux valeurs limites d'amission en limites de propriété en période diurne et nocturne

	Enwandra til des			L'impact du projet sur les émissions d'odeur est est traité au §5.3.3 de l'annexe technique jointe.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances	\boxtimes		
	olfactives ?	Ш	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des			
	émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
				L'impact du projet sur les émissions d'odeur est est traité au §5.3.2 de l'annexe technique jointe.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		L'intégralité des effluents de SICA Aucre sont traités dans la STEP de SCA des Sables.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) : mpact du projet est traité dans l'annexe technique jointe.	ffets
Le ca so	7. Auto-évaluation (facultatif) U regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation revironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. I site est actuellement en dépassement de capacité de tonnage traité de l'ordre de 11750t/an soit 100t en dessous de la pacité maximale demandée. Les données d'autosurveillance montrent que les émissions du site, les dangers et inconvénie nt maîtrisées par l'exploitant. Les dépassements de rejet en Nox et poussières des chaudières sont en cours de résolution paper produitant. Sugmentation de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de de sous-produits animaux traités ne nécessite pas d'évaluation environnementales de la capacité maximale de la capacité maximale de de sous-produits animales de la capacité maximale de la capacité de	ents
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
_	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
1	non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	paysage Jointain:	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	\boxtimes

nexe technique				
	9. E	ingagement et sign	ature	
e certifie sur l'honne	ur l'exactitude des renseigne	ements ci-dessus		
Fait à Eta	ng Salé		le. 21-11-202	2
	1			
	11 de			